Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260416-DEL_2026_042-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_042

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 10 avril 2026

Présents : 28
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 1
M. Samuel MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Maryline DUFÉE

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Emmanuel GOMEZ

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260416-DEL_2026_042-DE

7- SPL DE CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE-ET-VILAINE – ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Christine COLAS, Maire

Entrée au capital de la Société Publique Locale (SPL) de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine en 2018, la commune de Pleurtuit est représentée au sein du conseil d'administration, de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de cette société.
Pour rappel, la SPL est issue d'une nouvelle catégorie de sociétés créée par la loi n°2010-559 du 28 mai 2010, dont les actionnaires sont exclusivement publics.

La société a pour objet, dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires, prenant la forme, soit de mandats, soit de conduites d'opération, soit de prestations de service dans les domaines suivants : le conseil, l'étude, le développement, l'urbanisme, la construction.
D'une manière plus générale, elle peut accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Sont candidats ce poste :

- Mme Marie-Laure DAVY

Le conseil municipal procède au vote du représentant communal. À l'unanimité, il décide de procéder à cette élection à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE comme représentante de la Commune de Pleurtuit pour siéger au sein de l'assemblée Spéciale des collectivités territoriales, des assemblées générales et aux conseils d'administrations, de la SPL de Construction Publique d'Ille et Vilaine : **Mme Marie-Laure Davy**

Adopté par 27 voix POUR et 2 CONTRE (Mme Derondier, M. Lemoine)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Emmanuel GOMEZ